Notre syndicat CGT Ford a décidé de rejoindre le **front social**, et a participé à la mise en place de ce front social en Gironde.

Le Front Social est une coordination composée de syndicats, associations, collectifs, médias alternatifs, de militants, de femmes et d'hommes construisant la riposte à la politique libérale du président Macron et la convergence des luttes.

MANIFESTATION FRONT SOCIAL

CONTRE

LA DESTRUCTION DU CODE DU TRAVAIL

LA DESTRUCTION DE L'ASSURANCE CHOMAGE

TOUTES LES POLITIQUES ANTISOCIALES

POUR

UNE RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL

UNE SÉCURITÉ SOCIALE FORTE ET INDEPENDANTE

PLUS DE JUSTICE – SOCIALE –

Pour lutter avec efficacité et solidarité, il y a urgence à

S'ORGANISER DEPUIS LA BASE !

19 JUIN 2017 - 18H30

BORDEAUX - VICTOIRE

Venez nombreux, tous ensemble dans un cortège unitaire et mélangé !

FRONT SOCIAL 33 – ORGANISONS LA RISPOSTE SOCIALE !

Pourquoi le contenu des ordonnances Macron est dangereux pour les salariés ?

1ère partie - la disparition des protections collectives

Sitôt élu, le nouveau président a donné toutes les garanties possibles au Medef. Son gouvernement s'apprête à mener au pas de charge une offensive <u>d'une ampleur jamais vue</u> contre les travailleurs.

Il souhaite appliquer sa politique antisociale très rapidement, par le biais d'ordonnances.

Le scénario de la première ordonnance Macron ? Tout est prêt pour juillet. Son contenu ?

1. **L'extension de la priorité donnée aux accords d'entreprise**. Après la loi Travail, qui n'était qu'une première ébauche**, il veut alléger encore le Code du travail** et permettre aux employeurs de contourner les conventions collectives. (1ère partie)
2. La fusion des instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT)
3. Le plafonnement des sanctions financières en cas de licenciement abusif. Un coup mortel porté aux Prud'hommes, une garantie offerte aux employeurs de licencier vite.
4. L'extension du référendum d'entreprise, en le mettant dans les mains du patron, qui pourra l'imposer dès lors qu'un accord ne recueille pas l'aval des syndicats majoritaires.

Il est important de rappeler à quoi sert le code du travail

Ce n'est pas qu'un simple recueil législatif et réglementaire. Il est intimement lié à l'histoire sociale de la France et à plus d'un siècle de bras de fer entre patronat et salariat.

<u>Employeurs et salariés ne sont pas sur un même pied d'égalité</u>. Le Code du travail entérine l'existence d'une telle inégalité, consacre la subordination juridique du travailleur, mais il prévoit en même temps de compenser ce déséquilibre.

La fonction du code du travail est de protéger le salarié, reconnaissant qu'il est la partie faible du contrat de travail. Elle est de garantir collectivement à tous les salariés un socle commun de droits et de garanties.

La nomination de Muriel Pénicaud, ex-DRH du groupe Danone, comme ministre du travail, est tout un symbole et une véritable provocation envers les salarié-e-s. Elle est connue pour être l'instigatrice de « la casse des emplois et des conditions de travail ».

L'extension de la priorité aux accords d'entreprise. La loi El Khomri les réservait au temps de travail.

Emploi, salaire et conditions de travail seront concernés. Après la loi Travail, qui n'était qu'une première ébauche, il veut alléger encore le Code du travail et permettre aux employeurs de contourner les conventions collectives.

Focus sur l'Inversion de la hiérarchie des normes

Cette mesure, sans doute la pire, va permettre à un patron d'offrir un contrat de travail avec moins de garanties que n'offre le code du travail (temps de travail, salaires, congés, ...).

Des accords d'entreprise ou de branche vont permettre de casser le droit du travail. Les salariés n'auront que leurs yeux pour pleurer.

En effet, dans le contexte actuel d'un chômage très élevé, le salarié en recherche d'emploi aura bien peu de poids face au contrat au rabais que lui offrira un employeur.

L'heure n'est pas à la résignation. Organisons la riposte sociale !

1ère manifestation avec le front social, lundi 19 juin, 18h30 Place de la Victoire à Bordeaux !